

Latin. Thème VIII. Version IX

Numéro d'inventaire : 2020.22.142

Auteur(s) : Albert Prost

Type de document : travail d'élève

Période de création : 1er quart 20e siècle

Date de création : 1911

Inscriptions :

• cachet à date :

Matériau(x) et technique(s) : papier ligné

Description : Copie simple sur papier ligné, recto-verso, tamponné "L'enseignement dans la famille". Au crayon bleu "2".

Mesures : hauteur : 30 cm ; largeur : 21 cm

Notes : L'enseignement dans la famille : Revue éditée de 1903 à 1932, par : Directeur-fondateur : G. Saint-Savin ; rédacteur en chef : Émile Raguét puis Jean Roland ; le premier comité de rédaction comprend Mary Tachot, Mlle Friedheim, P. Colongo, Etchebure, Paul Didier, Louis Dantras. Rédigé par des professeurs de l'enseignement secondaire. « Chaque semaine, la revue apportera à la maison l'enseignement complet donné suivant les programmes universitaires, par des maîtres d'élite. Cet enseignement sera d'un niveau très élevé, il sera, si je puis m'exprimer ainsi, distingué, en même temps qu'essentiellement méthodique, clair et pratique. En conduisant les jeunes filles jusqu'au brevet supérieur, nous ne négligerons, chemin faisant, rien de ce qui pourra contribuer à l'élévation de leur cœur et à l'agrément de leur esprit [...]. Grâce à cette publication nouvelle, les parents n'ont donc plus à se demander comment remplacer les établissements libres qui se ferment. Ils peuvent s'épargner et épargner à leurs enfants les rigueurs d'une séparation, s'accorder la joie de les voir grandir sous leurs yeux, en leur donnant l'instruction complète à présent nécessaire à tous » (G. Saint-Savin, n° 1, juin 1903).

Il s'agit de deux versions et deux thèmes de latin, relevant de la revue n° 10, cours secondaire 1e classe. Observations du professeur : "Bon devoir", noté 16.

Mots-clés : soutien scolaire (cours particuliers...)

Latin

Lieu(x) de création : Orgelet

Utilisation / destination : enseignement (enseignement par correspondance)

Historique : L'objet fait partie d'un ensemble témoignant de l'instruction à domicile, par correspondance, entre 1908 et 1924 environ, d'une fratrie de trois garçons : Albert né en 1901, André en 1904 et François en 1914. Leur père était notaire d'un canton pauvre et le lycée le plus proche était à Lons-le-Saunier, à 20 kms, trop loin pour être externe. Relativement modeste, la famille avait une culture littéraire assez riche, mais très encadrée par l'Eglise : Zola était à l'Index. Elle lisait La Revue des Deux Mondes. Le grenier était rempli de livres scolaires, parfois anciens, le Lhomond, par exemple, les Hommes illustres, Xénophon, des traductions mot à mot de classiques grecs ou romains. Dans la bibliothèque de la salle où la famille se tenait le soir, on trouvait tous les classiques français reliés, en éditions anciennes. Après leurs études domestiques, les trois frères ont été mis en pension au Collège Mont-Roland à Dole. Ce collège catholique a été dirigé par des jésuites, mais à l'époque ils étaient hors de France. Les trois frères semblent avoir obtenu sans difficulté le baccalauréat. C'était

une famille de juristes. Gaston, le père, était licencié en droit. Son père, qui avait tenu l'étude de notaire avant lui, était docteur en droit, chose rare à l'époque. Albert et François ont donc « naturellement » fait leur droit jusqu'au doctorat qu'ils ont soutenu, Albert sur l'évolution démographique du département, François sur les cahiers de doléances. Albert s'est installé comme avocat, puis il a acheté une étude d'avoué, et a dû repartir à zéro en 1945 après sa captivité en Allemagne. La suppression des études d'avoué l'a conduit à devenir syndic de faillites. Après la Seconde Guerre mondiale, François a succédé à son père. Il a racheté les études de deux cantons voisins et l'un de ses fils lui a succédé, intégrant un office notarial du chef-lieu du département. André est devenu missionnaire dans l'ordre des Pères Blancs en Afrique et il a fait œuvre de pionnier dans l'étude des langues, publiant des dictionnaires et des grammaires, notamment du Dogon et de langues souvent menacées. // éléments biographiques tirés d'une note rédigée par Antoine Prost, fils d'Albert (consultable in extenso sur demande).

Autres descriptions : Langue : français

Nombre de pages : 2 p.

Voir aussi : http://www.inrp.fr/presse-education/revue.php?ide_rev=1836&LIMIT_OUVR=2790

<https://www.cairn.info/revue-histoire-de-l-education-2015-2-page-29.htm>

Latin



Thème VIII.

Miles atheniensis Cynegirus dedit exemplum
magnae fortitudinis. Dum repellebat hostes ad
naves, retinuit dextrā unam cymbarum. Cum
cum amisit dextram arripuit navem sinistra. ^{ae}
Eandem experta manu sinistra pugnabat cum den- ^{ist} ~~III~~
tibus et non fuit minus fortis pugna.

Version IX.

Les Spartiates ont obéi aux lois de Lycurgue. Les honneurs n'ont pas été accordés aux (vieilles) riches et aux puissants mais aux vieillards. Ils aimaient le travail et la vie dure. Ils eurent deux rois mais les éphores étaient les principaux magistrats. Vrai comment ~~et~~ Lycurgue établit l'administration de la cité : il donna aux rois le commandement des armées, aux éphores les jugements, aux sénateurs la garde des lois, à la plèbe le pouvoir d'élire le Sénat et les magistrats.

Version

L'homme sage n'est pas avide d'or et de pierres précieuses, mais il désire les qualités véritables et précieuses, que l'incendie ne détruit pas. — Les enfants studieux lisent les fables agréables de Pédre, excellent poète. — La nuit ^{sonne la} ~~cruelle~~ obscurcit le ciel serein. — L'athénien Alcibiades était éloquent laborieux.

